



Assemblée générale

Soixante et onzième session

78^e séance plénière

Jeudi 20 avril 2017, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

*En l'absence du Président, M. Eleyatt (Mauritanie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 29, 61 et 110 de l'ordre du jour (suite)

**Rapport de la Commission de consolidation de
la paix (A/71/768)**

Consolidation et pérennisation de la paix

**Rapport du Secrétaire général sur le Fonds
pour la consolidation de la paix (A/71/792)**

M^{me} Lind (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué une séance consacrée à l'examen du rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/71/768) et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792). Le présent débat nous donne l'occasion de réfléchir sur les activités de consolidation de la paix menée l'année dernière et sur celles qui doivent être menées à l'avenir.

L'Estonie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/71/PV.77).

Il y a près d'une année, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté respectivement la résolution 70/262 et la résolution 2282 (2016) portant sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Ce fut un événement marquant, car le concept de pérennisation de la paix a été introduit en reconnaissance de l'approche globale et intégrée de la consolidation de la paix, allant au-delà de la phase postconflictuelle pour inclure tous

les stades d'un conflit. Il ressort des récents examens des activités liées à la paix des Nations Unies qu'il faut d'urgence placer la prévention au cœur de l'action des Nations Unies. À cet égard, nous appuyons pleinement la vision du Secrétaire général sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, telle que soulignée au début de l'année.

Pour que la consolidation et la pérennisation de la paix soient efficaces, il est essentiel d'adopter des approches intégrées de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et du développement. Aucun des trois mandats des Nations Unies ne pourra être rempli sans les autres. C'est pourquoi il importe d'investir dans la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit, car l'exclusion politique est l'une des causes les plus communes des conflits violents. De même, la protection des droits de l'homme et le respect des libertés fondamentales sont des principes fondamentaux à considérer pour pérenniser la paix et édifier des sociétés égalitaires, équitables et progressives.

Les résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix ont redonné d'importants mandats à la Commission de consolidation de la paix concernant les pays en transition. Nous saluons le rapport complet de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session en tant que premier résumé concernant la mise en œuvre des recommandations contenues dans les résolutions. Nous voudrions féliciter le Représentant permanent du Kenya

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-10932(F)



Document adapté

Merci de recycler



de son rôle de chef de file et de son action en tant que Président de la Commission l'année dernière.

L'Estonie est devenue membre de la Commission de consolidation de la paix cette année. Nous voudrions exprimer tout notre appui au Président actuel de la Commission, le Représentant permanent de la République de Corée, dans ses efforts visant à redynamiser les travaux de la Commission. L'Estonie est favorable à ce que soit élargie la portée de la Commission de consolidation de la paix, notamment au moyen des approches régionales et en examinant les questions transversales, en renforçant son rôle de lien entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social et en renforçant son rôle consultatif auprès de ces organes. Nous sommes convaincus qu'aux fins d'une consolidation de la paix efficace, le système des Nations Unies doit travailler de façon plus intégrée, plus souple et plus coordonnée, au niveau des pays comme au Siège. C'est pourquoi nous appuyons les efforts visant à faire le lien entre la réforme du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies et le système de développement des Nations Unies, ce qui contribuerait à l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

Par ailleurs, l'aspect égalité des sexes et autonomisation des femmes est essentiel pour la pérennisation de la paix. Nous nous félicitons de l'adoption l'année dernière de la stratégie de la Commission de consolidation de la paix en matière d'égalité des sexes. La participation des femmes dès les premiers stades de la prévention et du règlement des crises, ainsi que dans l'instauration et la consolidation de la paix réduit la probabilité de la reprise d'un conflit violent et permet de conclure des accords de paix plus durables.

De plus, un financement prévisible est un élément essentiel des activités de consolidation de la paix. L'Estonie contribue au Fonds pour la consolidation de la paix, et nous nous félicitons que le Fonds ait enregistré des résultats substantiels. Une coopération plus resserrée entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix est nécessaire.

Enfin et surtout, des partenariats étroits entre l'ONU, les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales sont essentiels pour relever le défi de la pérennisation de la paix. Nous encourageons en

particulier le renforcement de sa collaboration avec la Banque mondiale et l'Union africaine.

L'Estonie attend avec intérêt de continuer à travailler au sein de la Commission de consolidation de la paix, et nous voudrions aussi remercier le Bureau de l'appui à la consolidation de la paix de son excellent travail.

Mme Bird (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est fermement attachée à la mise en œuvre du programme de pérennisation de la paix. Les résolutions portant sur la pérennisation de la paix (la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité), dont les négociations ont été facilitées par l'Australie et l'Angola, énoncent des objectifs ambitieux pour concrétiser l'engagement de la communauté internationale en faveur de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Ces objectifs sont au cœur de la Charte des Nations Unies.

Nous félicitons la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix pour les résultats obtenus durant l'année écoulée, dans deux domaines en particulier.

Premièrement, nous nous félicitons des conseils stratégiques à long terme prodigués par la Commission de consolidation de la paix au Conseil de sécurité concernant des pays en transition, comme le Libéria. Ces résolutions relatives à la pérennisation de la paix, associées à l'engagement du Secrétaire général en faveur de la pérennisation de la paix, offrent à la Commission une occasion - qu'elle doit saisir - de revitaliser son important rôle de consultation. La contribution de la Commission au plan de consolidation de la paix au Libéria a été saluée par le Secrétaire général comme un modèle de consultations inclusives et de planification stratégique à long terme. Ces initiatives sont des moyens concrets de faire avancer le programme de pérennisation de la paix.

Deuxièmement, nous félicitons le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix de leurs initiatives respectives visant à promouvoir l'égalité des sexes. En 2016, le Fonds a dépassé l'objectif d'affectation de 15 % de ses ressources à des activités de consolidation de la paix ayant trait à l'égalité des sexes, ce qui est l'aboutissement des années d'efforts résolus de la part du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Cela permettra de prendre en compte les besoins et les priorités des femmes

dans les pays touchés par le conflit. Nous exhortons le Fonds pour la consolidation de la paix à dépasser à nouveau cette cible en 2017 et à améliorer le suivi des investissements dans les activités de consolidation de la paix tenant compte des disparités entre les sexes. De même, nous félicitons la Commission de consolidation de la paix pour l'adoption d'une stratégie en matière d'égalité des sexes - une réalisation majeure pour un organe intergouvernemental des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de cette stratégie par la Commission.

Les engagements de dépense de l'Australie à hauteur de 10 millions de dollars en faveur du Fonds pour la consolidation de la paix attestent de la confiance que nous plaçons dans ses travaux. Nous exhortons tous les membres à prendre de solides engagements financiers pour combler le déficit de 150 millions de dollars mentionné par le Fonds dans son dernier rapport. Nous encourageons également la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix à poursuivre leurs efforts pour renforcer leur coopération, notamment en ce qui concerne les options de financement. À cet égard, nous saluons les mesures prises par la Commission et le Fonds visant à renforcer leur coopération avec la Banque mondiale.

Nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire pour donner la priorité à la prévention des conflits dans la pratique et renforcer le financement prévisible de la consolidation de la paix. Nous exhortons les États Membres de l'ONU et le système des Nations Unies à s'attaquer à ces défis, pour que nous puissions continuer à faire des progrès dans la mise en œuvre et l'intégration de l'approche de pérennisation de la paix.

M^{me} Stener (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et de nous avoir donné l'occasion de faire des observations sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur ses travaux à la dixième session (A/71/768) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792).

Tout d'abord, je tiens à dire que la Norvège est ravie de faire à nouveau partie de la Commission de consolidation de la paix. Une consolidation de la paix globale et à long terme a toujours été un élément central de la politique étrangère norvégienne. Nous prenons note avec satisfaction du sujet principal du rapport de la Commission de consolidation de la paix - une Commission plus souple. Étant donné les résolutions sur la pérennisation de la paix (la résolution 70/262 de

l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité) et le fait que le Secrétaire général a clairement fait de la prévention des conflits une priorité et joue un rôle de chef de file en la matière, il ne fait aucun doute que la Commission de consolidation de la paix a un rôle à jouer à cet égard. La Commission doit faire fond sur cette dynamique et tirer parti de son expérience en tant qu'organe doté d'un pouvoir fédérateur.

Les expériences des formations pays sont importantes, et nous pouvons constater clairement les atouts particuliers de la Commission de consolidation de la paix au Libéria, par exemple. Cependant, il est essentiel que la Commission fasse preuve de plus de souplesse en ce qui concerne les situations de différents pays. Nous voudrions féliciter la présidence de la Commission de consolidation de la paix d'avoir su coopérer étroitement avec le Conseil de sécurité et le Secrétariat, tout en démontrant le rôle pertinent qu'elle peut jouer s'agissant des conflits qui ne sont pas officiellement inscrits à son ordre du jour.

Dans son rapport, la Commission de consolidation de la paix indique qu'elle envisage de nommer des responsables de la coordination pour certaines questions centrales du programme de pérennisation de la paix. La Norvège a eu l'honneur d'être nommée responsable de la coordination des questions liées au financement de la consolidation de la paix - conjointement avec un excellent partenaire, l'Indonésie. Nous comptons travailler en étroite collaboration avec la présidence et les autres États Membres. Nous ferons fond sur les discussions et expériences importantes du Secrétariat en matière de financement ainsi que sur la participation de la société civile et d'autres acteurs, en vue de l'établissement du prochain rapport du Secrétaire général sur la pérennisation de la paix.

Tel qu'indiqué dans le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (A/69/968), on constate que depuis trop longtemps, la consolidation de la paix n'intervient qu'après coup, vu qu'elle est reléguée au second plan et ne bénéficie pas d'un financement suffisant. S'attaquer aux causes profondes des conflits est une œuvre de longue haleine qui nécessite un accès régulier et prévisible à des ressources financières suffisantes sur le long terme. C'est une responsabilité qui nous incombe principalement, les États Membres de l'ONU.

Le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix prouve une fois de plus

que le Fonds est un acteur incontournable en matière de la consolidation de la paix des Nations Unies. Le Fonds s'est distingué pour la réalisation de ses objectifs relativement bien circonscrits et il faut reconnaître qu'il remédie aux défaillances du marché en assurant le financement de la consolidation de la paix au moyen d'une démarche souple et risquée. En outre, le Fonds pour la consolidation de la paix contribue directement à la réalisation de l'objectif 16 du développement durable qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives, comme cela a été confirmé par plusieurs évaluations indépendantes. La Norvège continuera d'appuyer fermement le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous encourageons tous les États Membres à examiner les possibilités d'apporter un soutien au Fonds, étant donné sa situation financière difficile.

Dernier point mais non le moindre, la Norvège tient à féliciter tout particulièrement le Fonds pour ses efforts considérables visant à promouvoir et à financer le rôle de la femme dans la consolidation de la paix. La stratégie en matière d'égalité des sexes, qui a été adoptée récemment par la Commission de consolidation de la paix, contribue à des synergies importantes avec le Fonds à cet égard. Les femmes représentent la moitié de la population. Si nous ne faisons pas participer les femmes à nos efforts, nous risquons de ne pas bénéficier de la moitié de l'analyse des conflits; et nous pouvons négliger la moitié des problèmes et passer à côté de la moitié des solutions potentielles. Le fait que le Fonds soit le premier organisme des Nations Unies à avoir atteint l'objectif d'affecter 15 % de ses ressources à l'autonomisation des femmes - et a même dépassé le taux de 20 % - est très impressionnant et devrait être un encouragement pour le reste de la famille des Nations Unies.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh se joint aux autres délégations pour remercier le Président d'avoir convoqué ce débat commun sur les rapports annuels de la Commission de consolidation de la paix (A/71/768) et du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792). Nous saluons le rôle essentiel que les Présidents de la Commission de consolidation de la paix ont joué en 2016 et en 2017 pour faire avancer les travaux de la Commission - en application des résolutions adoptées l'an dernier par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies (les résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement).

Le Bangladesh note avec satisfaction l'engagement du Secrétaire général en faveur de la pérennisation de la paix, une contribution inédite de la Commission de consolidation de la paix à l'ensemble du système des Nations Unies. En mettant l'accent sur l'objectif et le processus de pérennisation de la paix, ces résolutions élargissent à juste titre la notion traditionnelle de consolidation de la paix et soulignent l'importance d'un accompagnement politique soutenu à tous les stades du conflit, en mettant l'accent sur la prévention des conflits. Nous exhortons tous les organes principaux de l'ONU et toutes les autres parties prenantes compétentes à prendre dûment en compte cette nouvelle approche et à faire en sorte que la consolidation de la paix puisse véritablement réaliser son potentiel aux niveaux national, régional et multilatéral.

Tout en reprenant à notre compte les observations faites par le Président et le Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix dans leurs déclarations liminaires, nous voudrions réitérer l'importance que nous accordons à cinq questions cruciales.

Premièrement, il faut privilégier et préserver concrètement le rôle central de l'appropriation nationale et du leadership national dans la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix. Il importe au plus haut point de créer un environnement de consolidation de la paix inclusif, permettant à divers acteurs nationaux qui ont des vues et des intérêts légitimes de participer et de contribuer. Nous accueillons positivement le processus ouvert et consultatif par lequel certains formations pays élaborent des déclarations d'engagements réciproques envers la consolidation de la paix. Nous saluons également les récentes initiatives des délégations du Kirghizistan et de la Gambie qui ont pris les devants et fait examiner leurs priorités et initiatives nationales de consolidation de la paix par la Commission de consolidation de la paix, dans le cadre d'un dialogue multipartite.

Deuxièmement, nous jugeons encourageants les efforts positifs en cours, y compris sur le terrain, pour décroïsonner le système des Nations Unies au profit de l'objectif global et du processus de pérennisation de la paix. La Commission de consolidation de la paix, à travers son rôle fédérateur et son rôle de conseil, doit avoir constamment à cœur de consolider ces efforts, en particulier pour rapprocher les acteurs de la sécurité, du développement et de l'assistance

humanitaire sans remettre en cause leurs compétences et mandats respectifs.

Nous remercions une nouvelle fois le Président Thomson et les Présidents de la Commission de consolidation de la paix d'avoir convoqué au début de l'année un dialogue de haut niveau pour débattre des synergies possibles entre la notion de pérennisation de la paix et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous avons conscience qu'il reste beaucoup à faire dans ce contexte et sommes déterminés à jouer notre rôle en notre qualité de coordonnateur du groupe des pays les moins avancés à l'ONU.

Troisièmement, nous nous félicitons de la multiplication des contacts entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales compétentes, en particulier en Afrique, et de l'accent mis de plus en plus sur les problèmes régionaux et transversaux. Le travail de la Commission peut être un plus et s'avérer déterminant pour faire face à divers problèmes émergents d'intérêt commun, y compris la tâche essentielle du renforcement des institutions. À cet égard, nous soulignons l'importance de tirer parti des récents travaux constructifs et prospectifs de la Commission concernant les régions du Sahel et du lac Tchad. Les partenariats entre la Commission et les organisations régionales et sous-régionales concernées s'avèrent une ressource incomparable qu'il faut pleinement exploiter.

Quatrièmement, nous estimons que l'adoption, l'année dernière, de la stratégie de la Commission de consolidation de la paix en matière d'égalité des sexes est une contribution précieuse à l'objectif visant à faire participer tous les groupes à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Nous remercions les membres de la Commission d'avoir choisi le Bangladesh et le Canada comme responsables de la coordination de ces questions pendant la première année de mise en œuvre de la stratégie. Nous comptons sur la coopération de tous les intéressés pour que la problématique hommes-femmes soit intégrée dans toutes les activités pertinentes de la Commission et pour faire connaître la stratégie dans les entités et instances compétentes à l'échelle de tout le système. Nous sommes persuadés que la stratégie de la Commission de consolidation de la paix en matière d'égalité des sexes peut contribuer à faire progresser concrètement les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en complétant les plans d'action nationaux élaborés en vertu de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité,

le cas échéant. Le Bangladesh se félicite également de l'accent mis par la Commission sur la promotion du rôle de la jeunesse dans la consolidation et la pérennisation de la paix.

Enfin cinquièmement, et c'est peut-être le plus important, le manque de financement pour la consolidation de la paix reste un obstacle à la réalisation de l'objectif global et du processus qu'est la pérennisation de la paix. Les deux résolutions identiques adoptées l'année dernière (résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité) ont souligné la nécessité d'un financement accru, prévisible et durable. Nous espérons qu'elles vont contribuer à mobiliser l'appui politique nécessaire pour obtenir des ressources indispensables pour la consolidation de la paix, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix. Le mécanisme de financement rapide et souple qu'offre le Fonds est largement apprécié, mais il reste sous-financé. Il faut y remédier.

À cet égard, nous espérons que le Secrétaire général fera des propositions à la fois pragmatiques et imaginatives pour la mobilisation de financements supplémentaires en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix au moyen de contributions volontaires mais aussi statutaires. Nous espérons que la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix cette année contribuera à ce que des suggestions constructives soient formulées en ce sens et renforcera la synergie entre les travaux de la Commission et ceux du Fonds.

Le Bangladesh souligne qu'il importe de tirer le meilleur parti possible du rôle de rassembleur et de conseil de la Commission pour élargir son dialogue et son engagement avec les institutions financières internationales et les autres partenaires de développement afin d'accroître la coordination et la cohérence des activités de consolidation de la paix. Nous invitons la Commission à insister auprès des institutions financières internationales compétentes sur l'importance de maintenir le dialogue avec les pays concernés, dans une atmosphère constructive, afin que ces derniers poursuivent leurs efforts de développement socioéconomique qui sont déterminants pour le relèvement et la réconciliation nationale.

Le Bangladesh reste attaché à l'idée d'unité d'action de la Commission et appuie l'examen de ses méthodes de travail en vue de parvenir à cet objectif. Pour notre part, nous allons continuer à nous acquitter de notre rôle - en tant que membre de la

Commission et en tant que coordonnateur du groupe des membres du Mouvement des pays non alignés à la Commission - en faveur de la mise en œuvre des deux résolutions adoptées l'année dernière et pour faire en sorte que la consolidation et la pérennisation de la paix deviennent un objectif de premier plan de l'ONU.

Conformément à notre attachement indéfectible envers la consolidation de la paix, notre gouvernement est disposé à ouvrir un centre de la consolidation de la paix dans notre capitale, ce qui, selon nous, renforcerait les efforts régionaux et internationaux de consolidation et de pérennisation de la paix grâce à d'importantes activités de recherche et de formation. Nous invitons tous les partenaires intéressés, y compris le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, à participer à la mise en place de partenariats véritables et utiles pour tirer le meilleur parti de ce centre.

M. Wheeler (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Un an après que les États Membres ont approuvé les deux résolutions relatives à la pérennisation de la paix (résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité), nous observons des progrès dans la manière dont la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix contribuent à leur mise en œuvre ainsi que plusieurs signes concernant la voie à suivre. L'utilité de la Commission de consolidation de la paix au sein des Nations Unies réside essentiellement dans le fait qu'elle aide à consolider la paix dans les pays qui sortent d'un conflit et qui, bien souvent, cessent de figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Concrètement, elle a trois moyens de le faire.

Premièrement, la Commission devrait régulièrement s'interroger sur la manière dont l'ensemble des acteurs au sein des Nations Unies contribuent à lutter de façon cohérente contre les facteurs de conflit, en particulier dans les pays inscrits à son ordre du jour. Il n'y a pas d'autre instance à l'ONU où les États Membres peuvent poser ces questions. Hier, par exemple, à la demande de la Gambie, plusieurs acteurs du système ont exposé à la Commission comment ils appuient ce pays. Nous espérons voir d'autres dialogues du même genre.

Deuxièmement, la Commission doit redoubler d'efforts pour fournir aux acteurs, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, y compris les organisations régionales, les institutions financières internationales et la société civile, un espace où ils peuvent envisager ensemble le rôle que chacun doit jouer en fonction de ses atouts respectifs. Il ne s'agit

pas de prétendre que l'ONU peut tout faire, mais elle peut en tout cas contribuer à faire en sorte que la communauté internationale mène la tâche à bien. Nous avons récemment vu la Commission jouer ce rôle dans les discussions qui ont eu lieu sur le Sahel et avons été impressionnés par la façon dont elle a aidé les parties prenantes à se rallier autour d'un plan de consolidation de la paix au Libéria.

Troisièmement, bien qu'il y a eu des progrès importants ces dernières années, la Commission doit encore gagner en souplesse et être mieux à même de s'adapter aux besoins, car chaque conflit est différent.

Le Royaume-Uni est un fervent partisan du Fonds pour la consolidation de la paix et c'est pourquoi nous allons verser plus de 10 millions de dollars par an au Fonds jusqu'en 2020. Le Fonds est un outil de financement rapide, souple et tolérant au risque – autant d'attributs essentiels pour aider les États touchés par un conflit. Il a également dépassé son objectif d'allouer 15 % de ses ressources à l'autonomisation des femmes, ce qui est absolument primordial dans tout effort pour pérenniser la paix, et le travail qu'il effectue au Yémen démontre le rôle qu'il peut avoir en temps de crise.

Le Royaume-Uni salue les cas de la Somalie, de la Colombie, de Sri Lanka et de Myanmar, entre autres, pour lesquels le Fonds a alloué des sommes relativement faibles afin d'encourager la mobilisation de fonds beaucoup plus importants de la part de plus grands donateurs. C'est un bon exemple de la manière dont l'ONU peut utiliser son avantage comparatif en faveur de la pérennisation de la paix, en agissant davantage comme facilitateur que bailleur de fonds. De fait, il faut rejeter l'idée selon laquelle il suffirait simplement que l'ONU dépense plus pour la paix pour qu'un plus grand nombre de pays vivent en paix. D'autres facteurs, souvent liés au pouvoir et à la marginalisation au sein des États et des sociétés, entrent bien plus en ligne de compte. Toutefois, lorsque les conditions seront réunies, le financement extérieur peut faire une réelle différence. Il est clair que le Fonds pour la consolidation de la paix a joué un rôle en la matière, et nous l'exhortons à faire plus pour mettre en lumière les succès obtenus, ses avantages comparatifs et sa position stratégique dans la pérennisation de la paix.

Le Royaume-Uni espère que de tels progrès se poursuivront dans l'année à venir tant à la Commission de consolidation de la paix qu'au Fonds pour la consolidation de la paix.

M^{me} Puerschel (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration faite plus tôt par l'observatrice de l'Union européenne.

Je voudrais ajouter trois brèves observations seulement.

Premièrement, nous pensons que les résolutions sur la pérennisation de la paix (la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité) ont été des jalons majeurs qui accordent la première place à la prévention. Nous félicitons également le Secrétaire général d'avoir fait de la prévention sa priorité absolue. Nous tenons à appuyer dans ses efforts, notamment en aidant à restructurer le Secrétariat pour qu'il soit adapté aux objectifs en matière de prévention des conflits. Les rapports dont nous sommes saisis nous montrent comment un peu d'argent peut prévenir de futurs conflits coûteux.

Deuxièmement, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix jouent un rôle essentiel dans toutes les phases des conflits, mais surtout pendant les phases cruciales de la transition lorsqu'une opération de paix prend fin et que les équipes de pays ont besoin de tout l'appui possible. Nous devons mettre en valeur et institutionnaliser ce travail.

Troisièmement, pour compléter notre soutien à la Commission de consolidation de la paix, l'Allemagne promeut les efforts de stabilisation dans les États fragiles. Nous pensons que la meilleure manière d'appuyer les processus politiques est d'adopter une approche globale. Par exemple, l'Allemagne a renforcé ses mesures de stabilisation civiles au Mali parallèlement à son engagement militaire et policier. Outre les 5 millions d'euros que nous avons contribués au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, nous avons aussi accru notre appui au Ministère de la réconciliation et à son haut-représentant à hauteur de plus de 9 millions d'euros.

Outre son engagement bilatéral, l'Allemagne a apporté des contributions considérables au Fonds pour la consolidation de la paix auquel elle a versé 22 millions de dollars en 2016. L'Allemagne se tient prête à soutenir le Fonds et son travail très utile à l'avenir.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie remercie le Président et les Vice-Présidents de la Commission de consolidation de la paix pour leur travail acharné et leur direction de la Commission.

Nous nous félicitons également des nombreux points que le Secrétaire général évoque dans son rapport (A/71/792) sur le Fonds pour la consolidation de la paix. L'année 2017 marque une nouvelle approche en matière de paix et de sécurité, avec l'introduction de la notion de pérennisation de la paix. À cet égard, la consolidation de la paix des Nations Unies, l'un des éléments importants dans la pérennisation de la paix, restera vitale, tandis que la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'instance chargée de cette question, devra veiller à ce que la consolidation de la paix dans tous ses aspects, corresponde aux besoins et à la réalité d'aujourd'hui. Dans ce contexte, ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

Le premier élément important est le partenariat. Aucun organe ni aucune entité ne peut, par lui-même ou par elle-même, promouvoir la consolidation de la paix, la pérennisation de la paix ou le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faut des partenaires, des compagnons et des alliés solides pour la paix et le développement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Nous avons besoin de mener des efforts concertés qui impliquent l'ensemble du système des Nations Unies et incluent la collaboration avec les gouvernements nationaux et d'autres partenaires clefs tels que les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile, les groupes de femmes, les organisations de jeunes et le secteur privé. Les nouvelles technologies de l'information et les médias sociaux devraient également être utilisés en tant que partenaires incorporels en appui à une participation plus active à la pérennisation de la paix.

Le deuxième est la mise en place d'institutions. L'Indonésie appuie la recommandation du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, à savoir que le Secrétaire général est tenu d'élaborer des options pour la restructuration de l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat en vue de renforcer le leadership et la bonne gestion et d'éliminer les mentalités de cloisonnement. La synergie entre tous les organes et organismes des Nations Unies travaillant dans le domaine de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme devrait être une condition préalable. Comme l'Indonésie l'a dit avec insistance dans d'autres instances des Nations Unies, il faut renforcer la collaboration et la coopération entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et ses grandes commissions, la Commission de consolidation de la

paix, le Conseil économique et social et les organismes et départements du Secrétariat. L'Indonésie salue l'idée d'une Commission de consolidation de la paix plus souple et à même de se mobiliser pour exécuter ses mandats et s'acquitter de ses fonctions.

Le troisième aspect concerne des ressources fiables. Il faut renforcer la consolidation et la pérennisation grâce à des ressources plus fiables et prévisibles. L'Indonésie félicite le Fonds pour la consolidation de la paix du travail réalisé. L'impact du Fonds a été important pour attirer l'appui d'autres acteurs. L'Indonésie, pour sa part, a contribué et continuera de jouer son rôle pour appuyer le Fonds pour la consolidation de la paix. Dans le même temps, nous soulignons la nécessité d'adopter une nouvelle approche qui, outre les aides et dons, facilite également le commerce et les investissements nationaux et internationaux, ainsi que d'autres sources novatrices de financement. En plus d'aider les pays à développer leurs compétences et leurs capacités nationales, notre objectif devrait être de rendre autonomes leurs outils de financement de la consolidation.

Nous sommes heureux de noter que la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, qui aura lieu le 22 juin, sera axée sur le financement en faveur de la paix. Ce sera une occasion opportune d'examiner des moyens novateurs de fournir un appui plus prévisible à la consolidation et la pérennisation de la paix. L'Indonésie et la Norvège sont co-coordonnateurs du financement de la consolidation de la paix au sein de la Commission de consolidation de la paix, et nous sommes déterminés à appuyer la Commission de consolidation de la paix pour faire en sorte qu'elle continue à faire du financement l'un de ses principaux domaines d'intervention.

Le quatrième aspect est un processus national. Nous réaffirmons qu'un processus contrôlé et dirigé par le pays est essentiel pour jeter des bases solides propices à la pérennisation de la paix. Ce processus devrait encourager les femmes et les jeunes à jouer également un rôle actif dans la promotion de la réconciliation et le renforcement d'une vision nationale collective de la paix et du développement. Il est essentiel que les entités des Nations Unies et d'autres partenaires aident notamment les États Membres qui ne disposent pas des capacités nécessaires à intégrer eux aussi la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans leurs activités nationales de gouvernance et de développement.

Nous soulignons également l'importance de la bonne gouvernance et de politiques avisées. Un processus politique crédible et durable à même de remédier aux causes profondes du conflit est nécessaire pour atténuer les soupçons mutuels et renforcer la confiance. En leur absence, les efforts internationaux n'auront qu'un impact limité.

En conclusion, à la lumière du débat d'aujourd'hui, ma délégation estime que la session annuelle de la Commission doit être renforcée en tant qu'instance internationale qui permet aux parties prenantes intersectorielles de coordonner et d'élaborer des initiatives concrètes en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Ce forum permettra de passer de la rhétorique à la pratique. Il aidera également les pays à allouer des ressources politiques et financières à la consolidation et la pérennisation de la paix de manière proactive.

M. Ciss (Sénégal) : La délégation sénégalaise se réjouit de la tenue de ce premier débat annuel sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/71/768), qui marque ainsi le premier anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de résolutions identiques, (la résolution 70/262 et la résolution 2282 (2016)), sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix.

Mais tout d'abord, qu'il me soit permis de féliciter le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Cho Tae-yul, mais aussi de remercier ses prédécesseurs, l'Ambassadeur Macharia Kamau et l'Ambassadeur Olof Skoog, pour le travail remarquable qu'ils ont accompli ces dernières années et qui a permis de conforter la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe central du dispositif onusien en matière de paix et de sécurité.

C'est aussi le lieu de se féliciter des progrès importants réalisés en si peu de temps dans la mise œuvre des recommandations du rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir A/69/968) et des résolutions subséquentes. En faisant fond sur ces avancées significatives, il nous faut à présent travailler résolument à impulser un nouvel élan, voire opérer une rupture, dans la conduite de nos actions, comme nous y invitent d'ailleurs les résolutions identiques sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui balisent la voie vers des stratégies plus coordonnées, globales et plus cohérentes à même d'asseoir solidement les fondements d'une paix durable. Il est aussi heureux de constater, au regard

des informations contenues dans le rapport à l'examen, que la Commission a fait sienne cette vision nouvelle. Et d'ailleurs, cela transparaît tout à fait à travers ses actions au niveau des pays inscrits à son ordre du jour mais aussi à travers ses initiatives sur les questions régionales et transversales.

Nous saluons les initiatives en faveur du renforcement des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine. Sous ce rapport, une plus grande interaction entre la Commission de consolidation de la paix et les organes pertinents de l'Union africaine aiderait sûrement à une meilleure coordination des actions et donc à une rationalisation des efforts sur le terrain. Aussi, une évaluation conjointe de la nature et des défis de la consolidation de la paix en Afrique ainsi qu'un dialogue constant sur la meilleure manière d'harmoniser les soutiens aux pays inscrits à l'ordre du jour de la consolidation de la paix pourraient-ils rendre plus fructueuse cette coopération.

À ce propos, la visite effectuée au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba du 17 au 19 octobre 2016 par le Président de la Commission et ceux de certaines formations pays pour étudier les moyens d'améliorer cette coopération entre la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix en Afrique est une initiative à saluer et à perpétuer. Il en est de même des débats consacrés aux problèmes régionaux, transfrontières et transnationaux que pose la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'au renforcement des partenariats avec les organisations sous-régionales, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano, en vue de pérenniser la paix en Afrique.

En s'impliquant activement dans les actions de médiation et de prévention des conflits, l'Union africaine et les organisations sous régionales africaines ont aidé à désamorcer, à un stade précoce, plusieurs crises sur le continent. Mieux, avec la mise en place de son architecture de paix et de sécurité, l'Union africaine a clairement affiché son ambition de jouer un rôle plus actif dans la prévention des conflits qui, faut-il le rappeler, est déterminante dans la pérennisation de la paix. À ce propos, il y a lieu de noter que les leçons apprises de la consolidation de la paix en Afrique révèlent le rôle crucial des partenaires régionaux et sous-régionaux à l'appui des processus politiques.

L'exemple de l'implication de la CEDEAO, notamment en Guinée-Bissau et dans plusieurs pays de la sous-région ouest-africaine, en collaboration avec le Bureau du Représentant du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et les autres partenaires régionaux et internationaux, est assez illustratif de l'importance de cette action conjointe.

Une autre question importante qu'il convient d'examiner dans le cadre du renforcement de la coopération avec l'Union africaine et les organisations sous régionales est la coordination des interventions des différents acteurs impliqués dans le processus de consolidation et de pérennisation de la paix en Afrique. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Sénégal et l'Éthiopie, dans le cadre de leur présidence respective du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix et du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, ont pris l'initiative d'organiser, le mercredi 26 avril 2017, une réunion conjointe sur le thème « Développer des synergies pour la consolidation et la pérennisation de la paix en Afrique : comment l'ONU, l'Union africaine et ses mécanismes régionaux peuvent renforcer leur partenariat stratégique? ».

Les pays en phase de consolidation de la paix sont en général politiquement fragiles. Leurs institutions sont souvent faibles, leurs économies vulnérables, leurs jeunes confrontés au chômage et leurs infrastructures souvent à reconstruire. Les défis auxquels ils sont confrontés dans le cadre du processus de consolidation de la paix sont donc colossaux. Leurs besoins en termes d'assistance le sont tout autant, notamment en matière électorale, mais aussi en matière de réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi qu'en matière de renforcement des systèmes de santé et d'éducation, de relance de l'activité économique, de soutien à l'agriculture et de création d'emplois.

C'est dire que ces pays ont besoin de ressources importantes sur de longues périodes. Au même moment, malheureusement, les financements pour les activités de pérennisation de la paix restent limités, irréguliers, voir imprévisibles. Or, nous le savons tous, pour que la paix soit pérenne, il faut que le rétablissement de la sécurité aille de pair avec le développement économique et social. C'est pourquoi, il convient d'insister sur l'importance de maintenir et de renforcer le soutien et l'accompagnement des pays en phase de transition vers la paix afin qu'ils puissent

continuer de bénéficier de l'attention de la communauté internationale, en particulier en termes de financements durables et prévisibles. Compte tenu du rôle central des financements prévisibles et substantiels dans l'atteinte des objectifs en matière de consolidation de la paix, nous osons espérer que cette question continuera de recevoir toute l'attention requise dans nos initiatives.

M. Mawe (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je remercie aussi l'Ambassadeur Kamau du Kenya de son travail en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix tout au long de la période à l'examen. Au nom de l'Irlande, j'assure l'Ambassadeur Cho Tae-yul de notre plein appui et lui souhaite plein succès dans cette importante fonction en 2017.

L'Irlande s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Nous avons examiné le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792) avec beaucoup d'intérêt. Ils reflètent l'évolution en cours des deux mécanismes, notamment en réponse à l'adoption l'année dernière à cette même période des résolutions sur la pérennisation de la paix (la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité). Nous saluons tout particulièrement les efforts de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix tendant à renforcer les partenariats existants, tout en en établissant de nouveaux.

L'année dernière, nous avons vu que la Commission avait beaucoup fait pour développer la relation entre l'ONU et l'Union africaine en matière de pérennisation de la paix. En outre, dans des contextes comme ceux de la République centrafricaine et du Yémen, la coopération entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Banque mondiale a montré que le Fonds pouvait œuvrer de concert avec des partenaires extérieurs pour renforcer l'appui fourni aux pays en matière de consolidation de la paix. Les partenariats avec des entités extérieures sont certes essentiels, mais il convient de rappeler que les résolutions sur la pérennisation de la paix mettent l'accent sur le rôle fédérateur que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix jouent vis-à-vis des organes et des mécanismes internes du

système des Nations Unies. Je me félicite de voir que cela s'est reflété dans les travaux de la Commission et du Fonds en 2016 et espère que cela restera une priorité tout au long de l'année en cours.

Comme d'autres délégations l'ont indiqué aujourd'hui, 2016 a été une bonne année pour ce qui est de l'égalité des sexes dans les activités de consolidation de la paix des Nations Unies. Un an après avoir été le premier fonds à atteindre l'objectif fixé par le Secrétaire général dans son plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix d'allouer 15 % des ressources à l'autonomisation des femmes, le Fonds pour la consolidation de la paix est allé encore plus loin et a dépassé cet objectif. En outre, la Commission de consolidation de la paix a adopté une stratégie consultative en matière d'égalité des sexes, qui guidera ses travaux. Nous encourageons les États Membres, les autres fonds et organismes des Nations Unies et les parties prenantes extérieures à échanger les enseignements tirés de leurs expériences tandis que les efforts dans ce domaine se poursuivent. On pourrait envisager notamment de procéder à une analyse des dimensions liées à la problématique hommes-femmes des 23 évaluations finales menées l'an dernier par le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous espérons également que les deux organes continueront à mettre l'accent sur l'inclusion tout au long de 2017, en particulier en ce qui concerne la société civile et la jeunesse.

Le développement est mentionné au moins 19 fois dans les résolutions relatives à la pérennisation de la paix, ce qui atteste du rôle central qu'il joue dans les objectifs que nous visons. L'Irlande a eu le plaisir de participer à la manifestation conjointe organisée l'été dernier par le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix sur le lien entre la pérennisation de la paix et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous avons également salué l'initiative du Président de l'Assemblée générale de convoquer un dialogue de haut niveau sur cette question en janvier dernier. Alors que nous allons entrer dans la deuxième année de la mise en œuvre des résolutions sur la pérennisation de la paix et que nous approchons du troisième anniversaire de l'adoption du Programme 2030, des questions subsistent quant aux moyens de trouver le bon équilibre en termes d'alignement et de complémentarité. Nous sommes d'avis que la Commission de consolidation de la paix doit tirer parti de la position unique qui est la sienne pour encourager les discussions entre un large éventail de partenaires, afin d'examiner ces questions de

manière plus approfondie et d'optimiser les perspectives de complémentarité entre le développement durable et la pérennisation de la paix.

Enfin, nous notons avec satisfaction que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix continuent de mettre l'accent sur l'appropriation nationale dans tous leurs travaux. Dans le cadre de notre rôle au sein de la formation Libéria, nous avons pu observer comment la Commission de consolidation de la paix a aidé le Gouvernement libérien à prendre en main le processus national de planification de la consolidation de la paix. De même, le Fonds pour la consolidation de la paix a réagi promptement pour appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix en Colombie après le lancement conjoint d'un fonds d'affectation spéciale par le Gouvernement et l'ONU.

Avant avril dernier, la consolidation de la paix était souvent vue comme un domaine se limitant aux situations d'après-conflit. En revanche, la pérennisation de la paix est comme un fil qui relie la notion traditionnelle de consolidation de la paix à tous les autres domaines d'appui et d'activité relatifs à la paix, y compris la prévention des conflits. Les rapports dont nous sommes saisis aujourd'hui montrent tout ce qui a été déjà fait par le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix pour que de notion énoncée dans une résolution la pérennisation de la paix se transforme en mesures concrètes sur le terrain. Nous nous réjouissons à la perspective d'appuyer ces efforts tandis qu'ils vont se poursuivre et s'intensifier tout au long de l'année en cours et au-delà.

M^{me} Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Dans une semaine exactement, nous célébrerons le premier anniversaire de l'adoption des résolutions historiques sur la pérennisation de la paix (la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité). Au moment de leur adoption, la Suède les avait qualifiées de résolutions les plus complètes à ce jour sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Outre qu'elles ont permis de faire des progrès sur le plan normatif, elles constituent également une feuille de route pour le système des Nations Unies.

En janvier, durant notre présidence du Conseil de sécurité, nous avons organisé un débat public au niveau ministériel (voir S/PV.7857) sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix pour apporter un appui et imprimer un élan à ce programme. Cette séance

a été l'occasion pour le Secrétaire général de présenter sa vision en matière de prévention. Le niveau de participation des États Membres a mis en exergue l'appui remarquable en faveur d'une ONU qui prend davantage l'initiative et est mieux à même de relever les défis de prévention auxquels elle est confrontée aujourd'hui. Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général a placé le programme de pérennisation de la paix au cœur de ses efforts de prévention. Nous nous félicitons des changements concrets auxquels il a déjà procédé au sein de son cabinet, afin de mobiliser l'ensemble du système à l'appui d'une analyse conjointe comme base d'une action cohérente de toutes les entités des Nations Unies.

Un an après l'adoption des résolutions sur la pérennisation de la paix, il faut commencer à exécuter ce programme à tous les niveaux. Plusieurs réformes clefs sont actuellement en cours, y compris l'examen interne du dispositif de paix et de sécurité du Secrétariat. Nous espérons que, grâce à ces examens, ce programme donnera lieu à des changements concrets et tangibles au sein des opérations. Il nous faut un système des Nations Unies qui agisse de manière décisive en mettant fin aux cloisonnements; qui reconnaisse la primauté de la politique; qui travaille en collaboration avec les gouvernements à l'appui des institutions, normes et comportements propices à la paix durable; et qui ne laisse personne de côté. Nous continuerons d'y contribuer, car nous savons qu'un système plus intégré commence souvent par nous, les États Membres, et notamment par la façon dont nous finançons le système.

J'en viens maintenant aux deux rapports dont nous sommes saisis : celui de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768) et celui du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792). Ce débat annuel à l'Assemblée générale nous offre l'occasion de faire le point sur ce qui a été réalisé et de définir la voie à suivre.

En ce qui concerne la Commission de la consolidation de la paix, je tiens tout d'abord à remercier la présidence kényane et l'Ambassadeur Kamau en particulier pour la compétence exceptionnelle avec laquelle il a dirigé la Commission de consolidation de la paix en 2016, une année d'une importance capitale pour la Commission. La Suède a eu grand plaisir à travailler avec le Kenya en sa qualité de Vice-Présidente. Je voudrais tout particulièrement appeler l'attention sur les mesures importantes qui ont été

prises l'an dernier pour renforcer le partenariat entre le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et l'Union africaine.

Qu'il me soit permis encore une fois de saluer l'accession de la République de Corée et de l'Ambassadeur Cho Tae-yul à la présidence de la Commission de consolidation de la paix. Leur leadership actif et stratégique au cours des premiers mois porte déjà ses fruits, ce qui est de bon augure pour la onzième session. La réunion d'hier sur la situation en Gambie en est un exemple : c'est exactement le rôle que la Commission de consolidation de la paix doit jouer. Nous encourageons la Commission à prendre d'autres mesures pour diversifier son programme en ce sens. D'après notre expérience, notamment notre présidence de la Commission en 2015, nous estimons qu'il demeure possible de tirer encore parti de la souplesse inhérente de la Commission pour organiser des débats sur des régions et des pays précis qui ne sont pas inscrits à son ordre du jour.

Une fois de plus, le rapport annuel sur le Fonds de consolidation de la paix brosse le tableau d'une année riche en mesures innovantes. Le Fonds a prouvé sa capacité de faciliter les activités interinstitutions comme peu d'autres instruments peuvent le faire, d'encourager l'action dans des environnements politiquement sensibles et de prendre des risques. C'est pour cette raison que la Suède continue d'apporter un appui important au Fonds. J'ai le plaisir d'annoncer que nous allons augmenter notre contribution cette année de 56 millions de couronnes suédoises à 70 millions de couronnes suédoises, soit l'équivalent de 7,8 millions de dollars. Nous restons toutefois préoccupés par le manque de financement qui pourrait guetter le Fonds pour la consolidation de la paix à l'avenir. Nous attendons avec intérêt les rapports du Secrétaire général sur la pérennisation de la paix, en particulier en ce qui concerne des options concrètes pour garantir un financement prévisible de la pérennisation de la paix. Nous l'encourageons à être aussi audacieux que les auteurs du rapport initial du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir A/69/968). L'étude conjointe qui sera menée par la Banque mondiale et l'ONU donnera lieu à d'autres recommandations importantes concernant le coût de la prévention et la consolidation de la paix et le rôle de l'aide internationale au développement.

Avant de terminer, je voudrais dire un mot au sujet du Libéria. La Suède se réjouit à la perspective

de continuer à présider la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et est déterminée à veiller à ce que la Commission accompagne le Libéria au cours d'une période de son histoire qui sera marquée par des transitions multiples, notamment le retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria et les préparatifs des élections de 2018. Il s'agira d'un moment de vérité pour la paix. L'ONU et la communauté internationale doivent continuer de se tenir aux côtés du peuple libérien pendant cette période.

M^{me} Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay se félicite de la tenue de cette séance annuelle d'évaluation des activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix.

Avant tout, nous voudrions féliciter et remercier le Représentant permanent du Kenya, l'Ambassadeur Kamau, pour le travail accompli en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix à sa dixième session. En effet, même si l'Uruguay n'a pas participé aux travaux de la Commission l'année dernière en tant que membre, nous avons suivi de près ses activités. Cette année, l'Uruguay est membre aussi bien de la Commission de consolidation de la paix que du Conseil de sécurité et peut juger directement du travail complémentaire qu'accomplissent ces deux organes.

L'adoption des deux résolutions identiques sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité) a marqué un avant et un après dans les travaux de la Commission. Ces documents sont une base précieuse non seulement pour définir la manière dont les travaux de la Commission doivent être conduits, mais aussi pour fournir une nouvelle façon de concevoir le maintien de la paix à l'échelle du système. En outre, tous les examens approfondis réalisés en 2015 à l'ONU ont clairement souligné la nécessité de donner la priorité à la prévention des conflits. Et bien qu'il y ait eu des progrès dans la prise de conscience de l'importance de cette question, nous estimons qu'il reste beaucoup à faire et qu'il convient de bien comprendre qu'il est urgent d'agir sans délai afin de susciter le changement.

L'Uruguay réaffirme une nouvelle fois son attachement à la consolidation de la paix. En tant que pays qui fournit de nombreux contingents, nous savons les défis qui se posent sur le terrain, pendant et après les conflits. À cet égard, nous partageons la vision exprimée dans l'examen du dispositif de consolidation

de la paix selon laquelle les tâches de pérennisation de la paix ne se limitent pas aux situations post-conflit, mais supposent une continuité avant, pendant et après les conflits.

Nous tenons également à insister sur l'importance du Fonds pour la consolidation de la paix en tant qu'outil souple et mécanisme catalyseur pour la répartition des ressources destinées aux activités de pérennisation de la paix dans un certain nombre de pays. Nous nous félicitons que des projets aient pu être mis en œuvre grâce au financement fourni par le Fonds afin d'apporter une assistance structurelle et institutionnelle dans les zones les plus vulnérables. Cependant, nous regrettons que le travail du Fonds pour la consolidation de la paix continue de dépendre des contributions volontaires et ne puisse pas compter sur un budget prévisible, ce qui à l'évidence renforcerait son efficacité et son efficience.

Je voudrais conclure ma déclaration en adressant mes meilleurs vœux au Représentant permanent de la République de Corée, l'Ambassadeur Tae-yul, dans l'exercice de ses fonctions de Président de la Commission de consolidation de la paix à sa onzième session. Nous espérons qu'il poursuivra sur la même voie afin de consolider les réalisations obtenues l'année dernière et de fixer de nouveaux objectifs. Dans cet effort, il peut compter sur notre soutien.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, S. E. M. Macharia Kamau, pour son exposé sur les travaux de la Commission en 2016. Nous lui savons gré du leadership dont il a fait preuve à la tête des travaux de la Commission à sa dixième session et le félicitons pour les résultats précieux qu'il a obtenus. Je félicite également S. E. M. Cho Tae-yul, actuel Président de la Commission de consolidation de la paix, qui a déjà fait des débuts notables à cette fonction. Nous espérons travailler en lien étroit avec lui tout au long de l'année.

L'année 2016 a été importante pour les travaux de la Commission de consolidation de la paix, puisque l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions identiques sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité). Notre sentiment alors, et plus encore aujourd'hui, était que la Commission avait un rôle clef à jouer dans le suivi de la mise en œuvre de ces résolutions sur la pérennisation. Tout en répondant à nos attentes, durant sa dixième

session, la Commission de consolidation de la paix, sous la direction compétente de l'Ambassadeur Kamau, a entrepris une grande variété de tâches importantes en vue de donner suite aux grandes recommandations figurant dans les deux résolutions. Il est donc impératif que la Commission préserve la dynamique et continue à renforcer ses travaux cette année en s'appuyant sur les réalisations de la session précédente. À cet égard, nous nous félicitons que le Président de la Commission ait fait du financement et des partenariats ses grandes priorités pour 2017.

Il nous plaît également de relever que le Fonds pour la consolidation de la paix est la seule entité du Secrétariat à avoir dépassé l'engagement de l'ONU à allouer au moins 15 % des ressources à l'autonomisation des femmes. Le lancement par le Fonds de la toute première Initiative pour la promotion des jeunes, qui répond à l'appel figurant dans la résolution (2250) (2015) du Conseil de sécurité, sur les jeunes, la paix et la sécurité, est une autre réalisation importante. Nous estimons que ces deux initiatives sur les femmes et les jeunes ont un effet positif considérable sur l'édification de sociétés intégrées et pacifiques, et nous encourageons par conséquent le Fonds à intensifier ses activités dans ces domaines.

Néanmoins, comme l'a indiqué clairement le Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, le financement de la consolidation de la paix demeure faible, insuffisant et imprévisible. Sans aucun doute, la conférence d'annonce de contributions organisée en septembre 2016 a été un pas dans la bonne direction en vue de régler les problèmes de financement, même si l'objectif fixé n'a pas été complètement atteint. Toutefois, comme cela est dit dans le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792), les besoins d'assistance atteignent un niveau sans précédent, alors même que la situation financière du Fonds reste fragile. Il importe donc de rechercher des approches différentes et novatrices pour garantir un financement suffisant et durable pour les activités de consolidation de la paix. À cet égard, le travail accompli par le Fonds en tant que fonds de financement commun réactif et flexible jouant un rôle moteur pour garantir le financement des activités de pérennisation de la paix dans les pays touchés par un conflit demeure extrêmement important. Nous comptons sur le prochain rapport du Secrétaire général sur la pérennisation de la paix pour proposer des options de financement concrètes à cet égard.

Le partenariat en matière de consolidation de la paix est un autre élément clef du travail de la Commission de consolidation de la paix. La collaboration avec les parties prenantes concernées, notamment les institutions financières internationales, telle la Banque mondiale, et les organisations régionales, telle l'Union africaine, reste au centre des activités de la Commission. De fait, nonobstant l'accent mis par la Commission sur les configurations pays, la promotion d'une approche régionale par la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales est dûment mise en avant dans les résolutions sur la pérennisation de la paix.

L'année dernière, la Commission de consolidation s'est rendue au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, et a tenu des consultations avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour envisager les moyens de renforcer la coopération dans les domaines de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix sur tout le continent. Nous estimons que de telles consultations doivent être organisées sur une base régulière conformément aux recommandations formulées dans le communiqué que l'Union africaine a publié à l'issue de la visite de la Commission. Nous relevons également que le Fonds pour la consolidation de la paix a fourni pour la première fois un financement direct à l'Union africaine. Nous sommes convaincus que les deux entités peuvent collaborer davantage dans leurs efforts de consolidation de la paix en Afrique, conformément à la mise en œuvre du Cadre politique de reconstruction et de développement post-conflit de l'Union africaine, ainsi qu'à l'Initiative africaine de solidarité.

La nécessité de renforcer le rôle de liaison de la Commission de consolidation de la paix avec les organes principaux de l'ONU, y compris sa fonction consultative auprès du Conseil de sécurité, a été soulignée à maintes reprises. Cela reste bien entendu un des domaines qui nécessitent l'attention et l'engagement continus de la Commission dans le cadre de ses travaux.

Pour notre part, comme l'a indiqué précédemment le Représentant permanent adjoint du Sénégal, l'Éthiopie, en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, va convoquer, le 26 avril, de concert avec le Sénégal, en tant que Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, une réunion conjointe sur la création de synergies pour la consolidation et la pérennisation de la paix en Afrique. Nous pensons que cette réunion

donnera l'occasion de partager les expériences de la Commission en ce qui concerne les meilleures pratiques et les enseignements tirés de ses activités en Afrique. Nous attendons avec intérêt l'exposé que présentera le Président à l'occasion de cette réunion conjointe.

M. Kafle (Népal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir organisé cet important débat conjoint. C'est une bonne occasion pour les États Membres d'exprimer leurs points de vue et de réfléchir au travail de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix suite à l'adoption des résolutions identiques l'année dernière par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (respectivement, résolution 70/262 et résolution 2282 (2016)).

Je profite de cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Cho Tae-yul, de la République de Corée, de son élection à la présidence de la Commission de consolidation de la paix et lui souhaiter plein succès, et pour remercier également l'Ambassadeur Macharia Kamau, du Kenya, ainsi que l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota du travail important qu'ils ont accompli. Par ailleurs, ma délégation félicite et salue M. Oscar Fernández-Taranco pour son important travail en tant que chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Le Népal soutient activement le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU à divers titres. Étant l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ayant eu sa propre expérience en matière de gestion des situations d'après-conflit, nous avons été constamment pris part aux travaux de la Commission. Le Népal a eu un rôle actif dans cet organe, notamment en tant que Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience.

Ma délégation accueille avec satisfaction les rapports détaillés et concrets de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768) et du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792). Ils analysent nos difficultés, nos lacunes et la voie à suivre s'agissant du dispositif de consolidation de la paix en vue de l'utilisation maximale des activités opérationnelles – justifiant ainsi son but et son utilité. Ces rapports montrent par ailleurs clairement l'importance que revêtent les partenariats dans les processus de paix. Ma délégation est d'avis que les partenariats avec les institutions financières internationales et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé, sont

essentiels pour obtenir leur appui en faveur d'activités de consolidation de la paix effectives.

Le Népal a également une longue expérience des missions de maintien de la paix à l'étranger et de son propre processus interne de consolidation de la paix. Cette expérience a montré que la pérennisation de la paix est tout aussi importante que la sensibilisation à la paix. La seule façon de garantir la paix est de faire participer toutes les parties prenantes – y compris les plus marginalisées et les plus vulnérables de la communauté – d'une manière juste, égale et équitable. Le résultat final du processus de paix est que le pays dispose désormais d'une Constitution inclusive et fondée sur les droits, promulguée par les représentants démocratiquement élus du peuple, et la première élection aux organes locaux en près de 20 ans se tiendra le 14 mai 2017.

Le partenariat du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies durant tout le processus de paix au Népal a fait beaucoup de chemin. Les enseignements tirés par les pays qui sortent d'un conflit sont importants pour créer des réussites similaires dans d'autres contextes. Ces enseignements sont notamment les initiatives prises pour créer et maintenir la paix, développer l'intégration et la promotion de la direction et de l'appropriation locales, et accroître la résilience en effectuant régulièrement des évaluations spécifiques au contexte. De telles initiatives doivent également s'aligner sur les objectifs de développement durable, car le développement inclusif et durable a énormément contribué à la prévention des conflits.

Au vu des résultats obtenus, des enseignements tirés de l'expérience et de la poussée par le Secrétaire général de la notion de diplomatie pour la paix, il est indispensable de redéfinir le mandat de la Commission de consolidation de la paix. Il ne fait aucun doute que la paix et le développement se renforcent mutuellement et il doit y avoir un équilibre délicat entre les deux afin d'orienter en douceur les pays en conflit vers la phase d'après-conflit. Dans ce contexte, le Népal estime que les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées, doivent participer de façon centrale au processus de consolidation de la paix. Le Népal a mis en œuvre les résolutions 1820 (2008) et 1325 (2000) du Conseil de sécurité au travers de plans d'action nationaux « faits sur mesure » pour que les femmes fassent partie intégrante du processus de consolidation de la paix.

Investir dans la création d'emplois et la promotion du dialogue entre les communautés et favoriser la prise de décisions concertées augmenteraient le coût d'opportunité d'empêcher des sociétés de retomber dans le conflit. De même, la coordination, la cohérence et la souplesse sont indispensables aux activités de consolidation de la paix.

Nous insistons sur le fait que la Commission et le Fonds doivent tirer parti des synergies et des complémentarités afin que des partenariats efficaces aient un maximum d'impact sur le terrain. L'allocation opportune de ressources suffisantes sera décisive pour assurer la stabilité tandis que nous utilisons les ressources disponibles de manière stratégique et améliorons la mauvaise santé financière du Fonds. À cet égard, le Népal continuera de contribuer aux efforts de consolidation de la paix des Nations Unies, comme toujours, par un dialogue constructif avec les États Membres et l'Organisation des Nations Unies.

M. Zamora Rivas (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance, qui nous permet de débattre d'une question qui revêt une importance critique pour l'Organisation. Nous apprécions également le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/71/768) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792).

Je tiens à souligner le travail exemplaire de l'Ambassadeur Kamau, du Kenya, Président de la Commission de consolidation de la paix en 2016. Il a apporté des modifications importantes aux travaux de la Commission – qui progresse aujourd'hui dans le même sens, sous la direction du Président actuel, l'Ambassadeur Cho Tae-yul de la République de Corée.

La séance d'aujourd'hui est l'occasion de faire le bilan de la consolidation de la paix, compte tenu du trajet parcouru jusqu'à présent et du chemin à suivre. L'ONU a participé activement au processus de consolidation de la paix, d'abord en plaidant en faveur d'un règlement pacifique du conflit dans les années 80, puis en jouant un rôle important dans les négociations de paix, la signature d'accords et la première phase de consolidation de la paix.

Nous voudrions souligner les efforts consentis par la Commission de consolidation de la paix pour se conformer aux recommandations pertinentes figurants dans les résolutions sur l'examen du dispositif de

consolidation de la paix (résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité). L'adoption d'une stratégie d'égalité des sexes consultative qui souligne l'importance du leadership et de la participation des femmes dans la prévention et le règlement des conflits a été essentielle.

En ce qui concerne le Fonds, nous estimons que, malgré l'absence de financement, il ouvre la voie à des moyens novateurs de soutenir financièrement les processus de paix. Alors que nous sommes convaincus de l'importance de la consolidation de la paix en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, il est absurde de limiter son financement aux contributions volontaires. Une partie du budget ordinaire devrait être réservée à cette fin.

Nous souhaitons partager quelques réflexions de notre expérience et des nos efforts en matière de consolidation de la paix.

Premièrement, les causes profondes de ces types de conflits sont non seulement les différences économiques, mais aussi les différences culturelles, raciales, religieuses et politiques. Dans de nombreux cas, ce sont ces dernières qui dominent les discours et provoquent la violence. Cela signifie que la consolidation de la paix est indissociable de l'instauration d'une culture de dialogue et de règlement des différends, sans laquelle les accords de paix signés tendent à être de courte durée.

Deuxièmement, la consolidation de la paix n'est pas une phase de transition pour les États, mais plutôt une obligation permanente, car elle implique non seulement la cessation du conflit armé, mais également le renforcement des institutions publiques et le développement de la conscience civique pour ancrer ces efforts.

Troisièmement, il est évident que la consolidation de la paix doit s'attacher en priorité à mettre fin à la violence généralisée. C'est pourquoi le premier objectif est la cessation de la violence et un accord de paix entre les parties belligérantes. Mais pour assurer la viabilité de cet objectif, il faut réduire l'inégalité et la marginalisation qui sont à l'origine du conflit et promouvoir une culture de paix qui permettra de transformer les comportements sociaux. Ce sont des tâches pour l'ensemble de la société. Nous pensons que la Commission de consolidation de la paix ne doit pas travailler presque exclusivement sur un nombre limité de cas dans une sous-région car elle a une

vocation universelle et permanente – conformément aux résolutions pertinentes qui appellent à ces changements.

Quatrièmement, contrairement à d'autres thèmes tels que le développement durable, les droits de l'homme et d'autres pour lesquels l'ONU a élaboré la vision et les outils nécessaires pour lui permettre de mieux s'acquitter de ses tâches universelles, dans le cas de la paix, tant la vision que les outils mis au point sont encore en cours d'élaboration et les pratiques tirées de ces faiblesses ont tendance à se concentrer uniquement sur certains aspects du phénomène et n'ont plus un caractère global. D'autres fois, on tente de mettre en œuvre des solutions qui ont réussi ailleurs sans tenir compte de leur faisabilité ou de leur adaptabilité à de nouveaux contextes de paix.

Cinquièmement, nous estimons donc qu'il est nécessaire d'élargir l'accent mis par la Commission afin de lui donner la possibilité d'élargir son champ d'action, tout en donnant la priorité aux cas les plus urgents. De même, il faut, avec le plus grand soin et en tenant compte des contraintes budgétaires et politiques, lui donner l'élan et les moyens qui lui permettent de se développer sur la base d'une nouvelle stratégie.

Enfin, El Salvador demande aux pays qui ont connu des avancées positives en matière de consolidation de la paix de partager les enseignements de l'expérience, ainsi que leurs pratiques optimales. El Salvador a traversé avec succès diverses phases de son processus de réconciliation nationale, mais rencontre de grandes difficultés pour construire une société pacifique et assurer la sécurité à ses citoyens. Nous sommes disposés à partager nos données d'expérience et à bénéficier de la sagesse d'autres sociétés, qui nous sera sans doute très utile.

M. Begeç (Turquie) (*parle anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le présent débat commun. Je remercie le Président de la Commission de consolidation de la paix de son rapport (A/71/768) sur les travaux de sa dixième session et le Secrétaire général de son rapport (A/71/792) sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

L'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, l'année d'après, des résolutions similaires (la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies ont offert le cadre nécessaire pour s'attaquer aux défis de la

paix et du développement par un système des Nations Unies plus cohérent, global et plus coordonné. Les résolutions ont étendu le champ de la consolidation de la paix de sorte qu'il englobe le processus de paix dans sa totalité, avec un intérêt particulier accordé à la prévention des conflits et de la reprise des crises. Elle ont aussi jeté les fondements d'une approche à l'échelle du système des Nations Unies pour créer des synergies et des complémentarités entre organismes des Nations Unies aux fins de la pérennisation de la paix.

La Turquie est d'accord avec cette approche globale, qui englobe développement, paix et sécurité, et droits de l'homme en tant que piliers interdépendants, qui se renforcent mutuellement, de l'ensemble des activités des Nations Unies. Le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire qui a eu lieu à Istanbul en mai 2016 a visé aussi à renforcer encore davantage ce cadre, un accent particulier étant mis sur la prévention des crises humanitaires aux fins de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

Nous sommes heureux de voir que l'intérêt que nous accordons à l'action humanitaire a été aussi affirmé par le Secrétaire général dans son discours inaugural (voir A/71/PV.60). La Turquie appuie aussi l'initiative du Secrétaire général tendant à renforcer la diplomatie au service de la paix ainsi que son programme visant à établir un cadre plus large de prévention qui vise à donner un élan aux efforts de pérennisation de la paix.

C'est sur cette toile de fond que la Turquie organisera, le 30 juin à Istanbul, la quatrième Conférence sur la médiation pour explorer le potentiel inexploité de la médiation dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Fermement convaincue qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes des crises pour parvenir à une paix pérenne, la Turquie croit que la Conférence sera aussi une occasion pour discuter de toute une gamme de crises contemporaines, notamment toutes sortes de tendances discriminatoires constatées partout dans le monde.

Grâce à son pouvoir fédérateur, la Commission de consolidation de la paix est bien placée pour fournir

un conseil stratégique aux organes pertinents des Nations Unies, en appui à l'objectif à long terme de la pérennisation de la paix, ainsi qu'une assistance à certains pays en transition par le biais du renforcement des capacités et de la résilience. Les arrangements en cours pour étendre le champ d'action de la Commission de consolidation de la paix par l'ajout de nouveaux pays ou régions à son ordre du jour peut renforcer les efforts des Nations Unies en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix.

Toutefois, cela nécessitera des ressources financières plus prévisibles et suffisantes, ce qui pourrait se faire par un élargissement du nombre d'acteurs, notamment par l'établissement de partenariats avec les institutions financières internationales pour réapprovisionner le Fonds pour la consolidation de la paix. Au Sommet mondial de l'action humanitaire, nous avons pris un engagement financier pluriannuel d'un million de dollars en faveur du Fonds.

La Turquie continue aussi de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau mondial par le biais de programmes d'aide au développement et d'assistance humanitaire. Elle déploie un véritable effort politique, notamment par le biais de la médiation, pour appuyer le règlement pacifique des différends et prévenir et régler les conflits aux niveaux régional et international. Nous collaborons étroitement avec les organismes pertinents et spécialisés des Nations Unies pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies intégrées pour relever les défis ayant trait à la sécurité, au développement et à la situation humanitaire sur le terrain. Notre appui financier à différents départements, agences, programmes et fonds des Nations Unies s'est accru au fil des ans, et la Turquie est devenue, au-delà de ses contributions obligatoires, l'un des pays qui versent le plus de contributions volontaires à l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans ce débat commun. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 29, 61 et 110 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 25.